



## Mot du comité exécutif

Délégué-es,

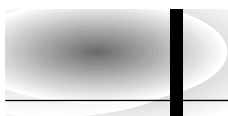
Je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue à ce conseil fédéral. Je salue plus particulièrement les nouvelles et nouveaux délégués, lesquels j'invite d'ailleurs à être actifs dans les débats. Votre contribution est nécessaire pour que l'on puisse continuer à enrichir nos réflexions et peaufiner nos analyses.

Le présent conseil est le dernier de l'actuel mandat. En effet, en mai prochain nous nous retrouverons en congrès de la fédération. Il n'est donc pas de notre intention de faire un bilan exhaustif des activités de la fédération. Toutefois, la conjoncture m'incite à vous présenter un état des travaux et préoccupations des trois regroupements de la fédération.

Pour ce qui est des universités, la grande majorité des syndicats du regroupement enclencheront sous peu le processus de négociation et ce, quelle qu'en soit la forme. La convention collective du syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM vient à échéance le 31 décembre. Les autres syndicats verront leur convention échoir au cours de l'année 2003. Ainsi toutes les constituantes du réseau des universités du Québec, de même que les syndicats des chargées et chargés de cours des universités de Montréal et de Laval seront en négociation au cours de la prochaine année.

Forts du bilan de la dernière ronde de négociation, les syndicats ont décidé de concerter, à nouveau, leur démarche de négociation. Une entente de solidarité a été convenue à cet égard.

Pour ce qui est du contenu des revendications, le travail d'élaboration est enclenché, un comité est à l'œuvre pour chercher à dégager des revendications communes. Le regroupement sera saisi régulièrement du travail de ce comité.



Le 22 novembre dernier se tenait la journée nationale des chargées et chargés de cours des universités. Cette activité a été instaurée en 2000, lors de la dernière ronde de négociation, afin de mettre de l'avant les objectifs des chargées et chargés de cours concernant le rattrapage salarial. Il s'agissait donc cette année de la troisième édition de cette journée et comme par les années passées celle-ci fut un grand succès.

J'ai personnellement eu l'immense honneur de participer avec le premier vice-président de la fédération à une activité originale tenue à l'Université Laval où le syndicat célébrait à la même occasion son 15<sup>e</sup> anniversaire. Il y avait l'inauguration d'une fresque ou d'une murale réalisée par des chargées et chargés de cours en Arts, laquelle contenait les noms des 1,416 des chargées et chargés de cours en lien d'emploi avec l'université de cet automne.

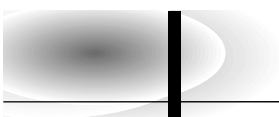
Cette activité a certes été un moment de célébration, de fraternité et de solidarité, mais ce fut aussi l'occasion de souligner, en toute amitié bien sûr, au nouveau recteur venu célébrer avec nous, qu'il n'y avait aucune raison pour qu'un chargé de cours à l'Université Laval gagne 700 \$ de moins par charge de cours que s'il enseignait dans une autre université québécoise. Je tiens à indiquer au syndicat qu'il pourra profiter de l'appui indéfectible de la FNEEQ et de tous ses syndicats dans sa lutte pour obtenir justice au niveau de la rémunération. Bon mandat monsieur le recteur !

Par ailleurs, des négociations sont en cours dans deux syndicats et le contraste est pour le moins étonnant. D'une part à Concordia, dans le cadre d'une négociation raisonnée, eh oui une négociation raisonnée à l'Université Concordia !, le syndicat réalise des gains très intéressants notamment en ce qui a trait à la mécanique d'attribution des charges de cours, aux dispositions concernant les droits d'auteurs lesquelles seront tout à fait inédites, à la participation aux instances universitaires, aux congés sociaux et aux percées intéressantes au sujet des droits parentaux. Sur cette dernière question, mentionnons que le régime en voie de règlement est supérieur à ce qui prévaut dans le secteur public, qui n'est pourtant pas démunie en la matière. Signalons au passage que le chemin avait été tracé par d'autres syndicats CSN présents dans l'institution.

Pour ce qui est de la négociation au syndicat des tutrices et tuteurs de la Télé université du Québec, la situation est beaucoup moins rose. La dernière offre patronale ne répond en rien à nos préoccupations. Dernièrement l'assemblée générale du syndicat mandatait unanimement l'exécutif pour déclencher tout moyen d'action incluant des arrêts de travail à l'exclusion de la grève générale illimitée. La fédération a sollicité des appuis financiers des syndicats pour appuyer la lutte à TÉLUQ, la réponse est jusqu'à maintenant très bonne.

Par ailleurs, un projet de rapprochement UQAM-TÉLUQ est sérieusement envisagé à l'intérieur du réseau UQ. Signalons que pour l'ensemble des groupes syndiqués de TÉLUQ tout comme pour les étudiantes et étudiants, ce projet est d'un bon vu d'un bon œil. Le syndicat des tutrices et tuteurs de TÉLUQ évalue que ce rapprochement représente un potentiel de développement intéressant pour l'institution. Tout efois, pour l'instant notre priorité est d'obtenir un bon règlement négocié dans les meilleurs délais possibles et ce, quelque soit leur employeur.

Pour ce qui est des syndicats de cégeps, beaucoup de fers sont au feu en même temps. D'abord, n'étant pas



de la prolongation de la convention collective, le regroupement a du travailler à l'élaboration du projet sectoriel de convention collective. Les assemblées générales ont déjà été consultées et sous peu le regroupement complétera son travail d'analyse des amendements en provenance des assemblées afin de finaliser le projet.

Mais ce qui nécessite le plus d'énergie à l'heure actuelle tant du comité de négociation et de mobilisation que de la part des syndicats, c'est le dossier de la restructuration salariale. En mai dernier, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) concluait une entente avec le Conseil du Trésor sur une restructuration salariale et sur la durée du temps de travail des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire.

Cette entente prévoit la mise en place d'une échelle unique, de façon progressive d'ici l'année scolaire 2005 - 2006, et la reconnaissance d'un temps de travail équivalent à celui d'autres catégories d'emploi, en contrepartie de quoi les enseignantes et enseignants s'engagent à être disponibles cinq heures de plus à l'école.

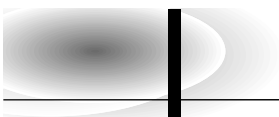
À la suite de la conclusion de cette entente, le Conseil du Trésor conviait la FNEEQ à participer à des travaux sur la restructuration salariale et sur les services professionnels rendus. Le regroupement cégep a mandaté ses représentantes et représentants pour entreprendre de tels travaux sur une base exploratoire. Si la FNEEQ ne concluait pas d'entente sur cette question, des enseignantes et enseignants de cégeps se retrouveraient à expérience et scolarité égales avec un salaire moindre que celui des enseignantes et enseignants des commissions scolaires. Pour la FNEEQ, ceci est tout à fait inacceptable.

Après quelques rencontres, la partie patronale nous proposait d'accepter le règlement survenu à la FSE-CSQ d'ici Noël et de poursuivre les travaux en vue d'améliorer cette entente ultérieurement. La FNEEQ rejette cette avenue parce que le règlement FSE ne convient pas à notre membership. Il a pour effet de laisser sur le carreau près de la moitié de nos membres, celles et ceux qui sont les plus scolarisés verraient leurs salaires gelés.

La FNEEQ réclame que la structure salariale reflète l'appartenance des enseignantes et enseignants de cégeps à l'enseignement supérieur, et que conséquemment la scolarité et la diplomation soient déterminantes dans la rémunération. Nous voulons aussi que toutes et tous puissent avoir un correctif salarial.

Pour ce qui est des services professionnels rendus, nous sommes prêts à consigner par lettre d'entente à la convention collective des activités pédagogiques déjà assumées par les enseignantes et enseignants, mais sans que cela vienne alourdir la tâche de travail, attaquer l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants tant individuelle que collective.

Les assemblées générales ont entériné ces positions et par la même occasion ont adopté un plan d'action



prévoyant la signature de pétitions. Nous avons, en peu de temps, recueilli un grand nombre de signatures. Nous vous invitons donc à participer à une manifestation demain midi aux bureaux du Conseil du trésor où nous ferons connaître l'appui des membres à nos revendications. D'autres actions suivront dans les cégeps mêmes.

Dans un autre ordre d'idée, la FNEEQ mène depuis près de 10 ans une bataille pour que le diplôme d'études collégiales (DEC) demeure un diplôme national. La loi des cégeps prévoit, depuis la réforme Robillard de 1993, la possibilité pour le ministre de déléguer à un cégep son pouvoir d'émettre les diplômes, c'est ce que nous appelons l'habilitation.

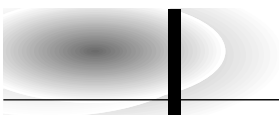
La FNEEQ s'est toujours opposée à cette perspective parce que selon elle, ceci entraînera un morcellement du réseau collégial, en accentuant la concurrence entre les établissements et en réduisant la mobilité inter-institutionnelle des étudiantes et des étudiants. D'un réseau national, avec des programmes nationaux on passerait à une série d'établissements indépendants les uns des autres. Cela est mauvais pour l'ordre d'enseignement collégial.

Les syndicats de cégeps boycottent le processus d'évaluation institutionnelle lancé par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il y a près d'un an et demi. Non pas parce qu'ils sont contre l'évaluation institutionnelle en soi, mais tout simplement parce que la commission d'évaluation a lié cette évaluation à l'éventuel pouvoir des collèges d'émettre leurs propres diplômes, avenue que nous refusons catégoriquement.

La FNEEQ a depuis tout ce temps tenu des pourparlers avec le ministère de l'Éducation (MEQ) pour que celui-ci retire de la loi des cégeps et de la loi de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial le pouvoir d'habilitation des collèges. Le MEQ était ouvert à cela mais nous demandait par ailleurs un engagement plus grand de notre part envers les plans de réussite et la levée de notre boycott sur l'évaluation institutionnelle.

Le ministre de l'Éducation nous soumettait dernièrement ainsi qu'à la FAC et la FEC-CSQ un projet de protocole d'entente ayant pour objet de régler ce contentieux. De son côté, il s'engageait à retirer les pouvoirs d'habilitation des lois des cégeps et de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial et à ce qu'aucun financement conditionnel soit lié à l'atteinte ou non de résultats en terme de réussite ou de diplomation. Par ailleurs, il sollicitait de notre part un engagement des syndicats à participer au développement des plans de réussite et à l'évaluation institutionnelle. Dans la même période le ministre déposait à l'assemblée nationale le projet de loi 123 obligeant les collèges à se doter de plans stratégiques incluant des plans de réussite et le projet de loi 124 obligeant les commissions scolaires à adopter des plans stratégiques et les écoles des plans de réussite en découlant.

Bien que des éléments du projet de protocole d'entente soumis par le ministre nous déplaisaient, bien que



nous n'étions pas en accord avec le contenu du projet de loi 123, nous avons évalué que conjonctuellement il nous fallait conclure une entente et exiger que le projet de loi 123 soit amendé afin que soit retiré le pouvoir d'habilitation des collègues. Il s'agissait pour la FNEEQ d'une occasion stratégique à saisir.

Eh bien ! ce qui est apparu évident pour nous ne le fut pas pour la FAC et la FEC -CSQ. Celles-ci ont refusé à la dernière minute de se présenter à une rencontre avec des représentants du MEQ convenue depuis longtemps sous prétexte qu'elles n'adhéraient pas au projet de loi 123.

Pour la FNEEQ, la conclusion d'une entente sur le retrait de l'habilitation ne nous empêchait nullement d'être critique envers le projet de loi 123, ce que nous avons été d'ailleurs, tout comme pour le projet de loi 124 lors de nos parutions devant la commission parlementaire de l'éducation.

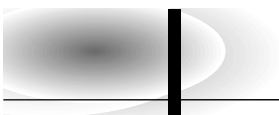
Le regroupement cégep a suivi de près toutes ces péripéties et considère que la FAC et la FEC font une importante erreur d'analyse politique, laquelle peut être dommageable pour le réseau collégial et préjudiciable pour nos membres. C'est pourquoi il fut résolu unanimement de demander à ces fédérations de réviser leurs positions sans quoi la FNEEQ cherchera à régler cette question seule. Il en va de notre responsabilité syndicale.

Pour ce qui est des établissements d'enseignement privés, les relations de travail sont plutôt ardues. Il semble bien que l'engouement d'une certaine frange de la population pour ces établissements ne se répercute nullement sur la qualité des relations de travail. Les employeurs continuent d'exiger des concessions aux syndicats que la situation financière soit bonne ou mauvaise.

La négociation de la première convention collective au Collège Régina Assompta est difficile. Les mandats de négociation du côté patronal sont dégagés au compte-gouttes, on sent nettement la volonté de faire traîner les négociations. La cohésion et la détermination du syndicat d'obtenir un bon règlement sont excellentes.

Au Collège Lasalle, le climat de travail se détériore dangereusement. L'employeur utilise tous les subterfuges pour éviter d'appliquer la convention collective, quand il ne décide pas tout simplement pas de l'ignorer. Pourtant, cette institution appartient au Groupe Lasalle, reconnu internationalement et implanté dans plusieurs régions du monde. Il semble que pour le Groupe Lasalle, la recherche des profits l'emporte sur la qualité de l'éducation et un climat de travail valorisant. Voilà un exemple probant de ce que représente la marchandisation de l'éducation.

Enfin les syndicats du privé sont grandement préoccupés par le règlement intervenu à la FSE -CSQ. D'abord parce qu'en vertu de la loi sur l'équité salariale, chaque établissement privé est considéré comme un employeur distinct, chacun doit donc mener sa propre démarche d'équité salariale. Dans certaines institutions, la catégorie d'emploi est à prédominance féminine alors que dans d'autres endroits elle est masculine ou mixte. Dans un tel contexte, il y a lieu de s'inquiéter pour les clauses de parité salariale avec le secteur public.



D'autre part, l'évaluation du règlement FSE dépend évidemment du portrait du membership. En outre, les employeurs risquent certes d'être en appétit pour une disponibilité accrue des enseignantes et des enseignants, lesquels sont déjà grandement impliqués dans leur milieu de travail.

Ce tour d'horizon étant fait, revenons aux sujets que nous traiterons dans ce conseil. La FNEEQ continue d'être sensible aux questions d'action et de solidarité internationale. La situation internationale est préoccupante, la tentation hégémonique des États-Unis et les pratiques guerrières du président Bush font craindre le pire. À cet égard, le résultat des élections de mi-mandat qui a permis à Georges W. Bush et au parti républicain de consolider son emprise sur le Sénat et la Chambre des représentants n'est pas rassurant.

Toutefois, des lueurs d'espoir apparaissent. Des mouvements de contestation de plus en plus nombreux s'élèvent contre la politique internationale du gouvernement des États-Unis. Nous nous attarderons donc sur quelques questions de sorte à ce que comme FNEEQ on contribue à notre façon au combat contre le néolibéralisme, à la promotion de la démocratie et au développement d'une culture de paix.

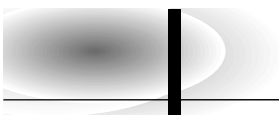
À l'instar du conseil confédéral de la CSN, nous vous inviterons à rejeter et condamner toute agression armée contre l'Irak, en exigeant du gouvernement canadien qu'il ne s'associera pas à une telle agression. Il doit être par ailleurs tout à fait clair que cette condamnation constitue un geste de solidarité envers le peuple irakien et ne représente aucunement un appui au régime tyrannique de Saddam Hussein.

Nous ferons aussi écho à une autre campagne menée dans le mouvement, pour l'éducation des femmes en Afghanistan. La FNEEQ avait déjà à un conseil fédéral antérieur condamné la situation faite aux femmes sous le régime des Talibans. Ce régime est tombé, il n'en reste pas moins que les femmes continuent d'être victimes d'agressions. L'achat d'un objet de solidarité constituera votre manifestation d'appui à cette campagne.

Nous ferons aussi le point sur le sort réservé au peuple palestinien. Là aussi, la situation est urgente, le comportement belliqueux d'Israël doublé de l'accentuation des tensions guerrières du gouvernement américain nous inquiète vivement. Il y a là de la part de la communauté internationale un laisser-faire tout à fait inacceptable. Bon nombre d'organisations suivent la situation de près et réfléchissent actuellement sur la meilleure façon d'exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien. La FNEEQ tient à réaffirmer sa solidarité avec ce peuple et vous demande de souscrire à toute campagne d'action à condition bien sûr que ces actions soient souhaitées par les organisations représentant le peuple palestinien.

Toutefois, là où les syndicats seront le plus interpellés c'est sur la consultation populaire concernant le projet de Zone de libre-échange des Amériques, communément appelée la « Consulta ». une opération analogue à celle menée au Brésil et qui a connu un vif succès en terme de participation démarrera bientôt au Québec. La CSN invite ses syndicats à organiser des scrutins sur les lieux de travail.

Cette opération doit nous permettre de sensibiliser nos membres quant aux effets possibles de la ZLEA sur nos conditions de travail et de vie. Ce qui compte ici c'est pas tant le résultat de la consultation que le



nécessaire travail d'éducation politique que nous avons à réaliser. La FNEEQ souhaite réussir cette consultation et mobiliser ses membres sur cette question, dans la foulée des travaux déjà réalisés à la fédération sur cette dernière.

Nous discuterons évidemment au cours de ce conseil de questions d'éducation, trois sujets retiendront notre attention, soit l'intégration des technologies de l'information et des communications en éducation; la formation continue et la réforme de l'enseignement primaire et secondaire.

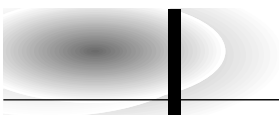
Pour ce qui est des TIC, nous étudierons un rapport synthèse de l'enquête menée dans tous les syndicats de la fédération à cet égard. Les résultats à cette enquête ne révèle pas de catastrophe générale bien que certaines préoccupations demeurent comme : le surcroît de tâche des enseignantes et enseignants; l'insuffisance de formation pour assurer cette intégration et les carences relatives aux équipements. Des résultats sont également présentés par regroupement, permettant ainsi aux syndicats de définir des revendications de négociations.

Concernant la formation continue nous faisons suite au mandat du dernier conseil qui après une présentation de la politique gouvernementale, rendue publique le 2 mai dernier, a souhaité pouvoir se pencher sur celle-ci pour en évaluer les impacts. Une analyse de la politique, des plans d'actions l'accompagnant ainsi qu'un historique de l'éducation des adultes au Québec y est présenté afin d'en dégager les véritables enjeux. Un regard critique est posé sur la politique. Si les intentions sont louables, s'appuyant sur les principes et définitions de la déclaration de Hambourg, auxquels nous souscrivons d'ailleurs, la politique demeure restrictive et les plans d'action ne sont pas à la hauteur des intentions de ladite politique.

Une multitude d'actions sont proposées mais rien ne dit comment elles seront financées. D'autre part les enseignantes et enseignants sont quasi absents de cette politique. Enfin même si cette politique est adoptée et déjà appliquée, il faudra être vigilant face à la mise en œuvre de celle-ci, c'est d'ailleurs le mandat que se sont donnés l'institut canadien d'éducation des adultes et les organisations syndicales, populaires et communautaires y étant membres.

En ce qui a trait à la réforme du primaire et du secondaire, nous faisons là aussi suite à un mandat d'un précédent conseil qui avait souhaité que soit mis en lumière les véritables finalités de cette réforme. Ici une mise en garde s'impose, bien souvent dans les différents ordres d'enseignements on utilise les mêmes termes qui renvoient toutefois à des réalités qui elles sont différentes. C'est notamment le cas ici pour l'approche par compétences. Si bien que même si cette approche est au cœur de la dimension pédagogique de la réforme au primaire et secondaire, les finalités de celle-ci peuvent ne pas nous heurter de la même façon qu'au collégial.

Les dérives demeurent cependant possibles : le monolithisme idéologique, le possible appauvrissement des connaissances acquises, et l'utilitarisme sont encore au rendez-vous.



Je le disais au point de départ, le présent conseil est le dernier du présent mandat, le prochain rendez-vous de tous les syndicats de la fédération sera le congrès fédéral de mai prochain. Nous commencerons donc à mettre la table pour ce congrès, en ouvrant des réflexions sur des sujets qui immanquablement se retrouveront au prochain congrès.

Le dernier congrès nous avait mandaté pour mener une réflexion sur les nouvelles réalités en éducation et sur l'action syndicale, un premier texte vous sera soumis. Il ne constitue en rien une analyse exhaustive de la situation, là n'est pas sa prétention. Tout ce qui est souhaité c'est d'entamer le débat ici et dans les syndicats afin d'en faire un important objet du prochain congrès.

D'autre part, le dernier congrès de la CSN de mai 2002 a aussi souhaité que dès le début du mandat s'effectue une réflexion sur la redynamisation de la vie syndicale. Des travaux sont entrepris et selon le plan de travail prévu, toutes les fédérations seront invitées à discuter de cela dans leurs congrès en 2003. Pour notre part nous verrons à arrimer ces deux démarches.

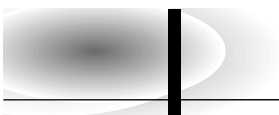
Un rapport d'étape des travaux du comité santé-sécurité sur la qualité de vie en milieu de travail vous sera exposé. Par ailleurs sur un sujet apparenté soit le harcèlement psychologique les travaux se poursuivent et on prévoit tenir une session de formation là-dessus à la session hiver 2003, de sorte à ce que le congrès débattenne de cela de façon éclairée. Ces réalités prennent de l'ampleur et il nous faut outiller nos syndicats à affronter ces difficiles situations.

Enfin, nous vous soumettrons une proposition de Guide d'éthique en matière d'élection à la FNEEQ lequel nous souhaitons voir adopter dès ce conseil afin qu'il soit en vigueur pour le congrès. Soyons clairs afin de lever tout soupçon, il n'y a pas eu de graves problèmes d'éthique ou de comportements électoraux déviants à la FNEEQ.

Pourquoi alors un tel guide ? Tout simplement parce qu'en certaines occasions, l'exécutif a été saisi de questions qu'il a résolues au meilleur de ses connaissances, sans que cela n'ait engendré quelque litige que ce soit. Nous avons alors convenu qu'il valait mieux établir des règles claires qui soient connues de toutes et de tous.

Loin de nous l'idée d'établir des mesures coercitives, nous cherchons plutôt à ce que celles-ci incitent à des comportements électoraux éthiques, favorisent l'égalité des chances et assurent un bon fonctionnement démocratique. D'où d'ailleurs son nom de Guide d'éthique en opposition à un code d'éthique. Si ce guide devait mener à des chasses aux sorcières nous aurions tout simplement manqué notre coup.

Finalement, les conseils fédéraux représentent également des lieux d'expression de la solidarité, c'est ce que nous faisons quand nous recevons les syndicats en conflits. Cette fois-ci, nous innoverons en recevant un





syndicat qui n'est pas affilié à la CSN, soit celui des employé-es de Vidéo-tron. Ce conflit de travail fortement médiatisé cache des enjeux d'une importance capitale pour le mouvement syndical. Nos membres sont conscientisés à ce conflit ne serait-ce que par le fait que la Caisse de dépôt et de placement du Québec a investi d'importantes sommes d'argent dans l'achat de Québecor. Est-il nécessaire de rappeler que la Caisse de dépôt et de placement du Québec est fiduciaire du régime de retraite des employé-es du gouvernement et des organismes publics ?

Par ailleurs, un autre conflit beaucoup moins médiatisé celui-là continue de sévir, soit celui de Cargill Baie-Comeau. Moins médiatisé parce que loin des grands centres urbains et moins médiatisé parce qu'il n'implique ni la Caisse de dépôt, ni la famille Péladeau. Il n'en reste pas moins que ce conflit est tout aussi crucial pour le mouvement syndical. Le syndicat des travailleurs de Cargill Baie-Comeau est en lock-out depuis près de trois ans. Faut-il rappeler que le Code canadien du travail ne prévoit pas de disposition anti-scabs ? Le dernier bureau confédéral de la CSN a décidé de lancer une campagne de mobilisation et de financement en appui au syndicat de Cargill, nous vous inviterons fortement à joindre cette campagne. Nous sommes persuadés que vous saurez démontrer toute la solidarité nécessaire pour que le syndicat puisse enfin obtenir gains de cause.

Délégué-es, bonnes délibérations !

